

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. PLACEMENT EN DÉTENTION D'UNE MILITANTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Souad al Shammari, militante pour les droits des femmes, a été placée en détention le 28 octobre à l'issue d'un premier interrogatoire. Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion.

Souad al Shammari, éminente militante saoudienne pour les droits des femmes, a été placée en détention le 28 octobre 2014 à la suite d'un interrogatoire de quatre heures qui s'est déroulé au Bureau des enquêtes et des poursuites judiciaires, à Djedda. À l'issue de cet interrogatoire, le procureur général l'a informée qu'elle allait être placée en détention afin de subir un nouvel interrogatoire. Elle a alors été transférée dans la section réservée aux femmes à la prison générale de Briman, à Djedda, où elle se trouve actuellement.

Amnesty International a appris que Souad al Shammari avait été interrogée au sujet de messages qu'elle avait publiés sur Twitter plus d'un an auparavant et qui, selon les autorités, incitaient les femmes saoudiennes à se rebeller contre le système de tutelle et tournaient en dérision les textes et autorités religieux. Souad al Shammari, mère de six enfants, était directrice d'une école de Djedda. Elle a dû prendre une retraite forcée en 2011, probablement en raison de ses activités militantes. Depuis lors, elle n'a pas touché de pension ni d'autres prestations de retraite. En février 2013, des religieux ont, semble-t-il, engagé des poursuites à son encontre car elle avait, selon eux, insulté l'islam. Depuis mars 2013, il lui est interdit de voyager.

En tant qu'éminente militante pour les droits des femmes, Souad al Shammari est réputée pour son opposition au système de tutelle en vigueur dans le pays, qui subordonne l'autonomie des femmes à l'autorité de tuteurs masculins. Elle a participé à des campagnes visant à lever l'interdiction faite aux femmes de conduire une voiture en Arabie saoudite. Par ailleurs, elle dirige le Réseau des progressistes saoudiens, qui rassemble des militants appelant de manière pacifique à lancer des réformes sociales et politiques. En septembre, l'un des membres fondateurs du Réseau, Raif Badawi, a été condamné, entre autres, à 10 ans d'emprisonnement et 1 000 coups de fouet pour avoir mené des activités militantes sur Internet.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant à l'idée que Souad al Shammari soit détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit aux libertés d'expression et d'association, et demandez qu'elle soit libérée immédiatement et sans condition ;
- exhortez les autorités à lui permettre, en attendant sa libération, d'avoir des contacts réguliers avec ses proches et l'avocat de son choix.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 DÉCEMBRE 2014 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre
King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 11 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de la Justice
His Excellency Sheikh Mohammed bin
Abdulkareem Al-Issa
Ministry of Justice
University Street
Riyadh 11137
Arabie saoudite

Fax : +966 11 401 1741
+966 11 402 0311

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de l'Intérieur
His Royal Highness Prince Mohammed
bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite

Fax : +966 11 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. PLACEMENT EN DÉTENTION D'UNE MILITANTE POUR LES DROITS DES FEMMES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités saoudiennes mènent une campagne de persécution de grande ampleur visant les défenseurs des droits humains et les militants de la société civile, en engageant des poursuites judiciaires contre eux et en adoptant des mesures arbitraires, comme l'interdiction de voyager. La récente arrestation de Souad al Shammari en témoigne.

Des dizaines de défenseurs saoudiens des droits humains, notamment tous les membres fondateurs actifs de l'Association saoudienne des droits civils et politiques, ainsi que des membres fondateurs du Centre Adala pour les droits humains et du Moniteur saoudien des droits humains, ont été emprisonnés ces derniers mois pour des charges formulées de manière tout aussi floue et à l'issue de procès manifestement inéquitables, alors qu'ils n'avaient fait qu'exercer leurs droits fondamentaux aux libertés d'expression, d'association et de réunion (voir le rapport MDE 23/025/2014, disponible en anglais à l'adresse <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE23/025/2014/en>).

Souad al Shammari elle-même est poursuivie en justice par les autorités depuis 2011, date à laquelle elle a dû prendre une retraite forcée en raison de ses activités militantes. Elle était alors directrice d'une école de Djedda. Depuis lors, elle n'a bénéficié d'aucune prestation de retraite, et ce sans justification. En février 2013, plusieurs religieux de Riyadh auraient engagé des poursuites à son encontre. Ils l'accusaient d'avoir insulté l'islam en tournant en dérision les textes et autorités religieuses et en incitant les femmes à se libérer et à se rebeller dans une société conservatrice. Elle a donc été convoquée à plusieurs interrogatoires à Riyadh et, depuis mars 2013, elle est sous le coup d'une interdiction de voyager. En septembre 2014, l'affaire a été transférée à sa demande au Bureau des enquêtes et des poursuites judiciaires à Djedda, sa ville de résidence. Son placement en détention serait lié à cette affaire, ainsi qu'à d'autres messages qu'elle a publiés sur des réseaux sociaux depuis lors.

L'un des collaborateurs de Souad al Shammari est Raif Badawi, blogueur saoudien bien connu qui a été condamné en 2014 à 10 ans d'emprisonnement et 1 000 coups de fouet, assortis d'une interdiction de voyager pendant 10 ans à l'issue de sa peine, d'une interdiction d'utiliser les médias et d'une amende d'un million de rials saoudiens (environ 215 000 euros) pour avoir mis en place le site Internet du Réseau des progressistes saoudiens et « insulté l'islam ». Il risque à tout moment de recevoir une première série de coups de fouet (voir l'AU 3/13, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/023/2014/fr>).

Toujours en 2014, l'avocat de Raif Badawi, l'éminent défenseur des droits humains Waleed Abu al Khair, a été condamné par le tribunal pénal spécial à une peine de 15 ans de prison assortie d'une interdiction de voyager subséquente de 15 ans. Il a été jugé coupable d'avoir « désobéi au souverain et cherché à lui ôter sa légitimité », « insulté le pouvoir judiciaire et remis en cause l'intégrité des juges », « créé une organisation non autorisée », « nui à la réputation de l'État en communiquant avec des organisations internationales » et « rédigé, enregistré et envoyé des informations troublant l'ordre public » (voir l'AU 98/14, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/016/2014/fr>).

Le système de tutelle en vigueur en Arabie saoudite oblige les femmes à obtenir la permission d'un tuteur masculin pour se marier, voyager dans la plupart des pays, subir certaines opérations chirurgicales, prendre un emploi salarié ou entreprendre des études supérieures.

Nom : Souad al Shammari
Femme

AU 276/14, MDE 23/029/2014, 6 novembre 2014